

PHILIPPE DECLERCQ

ERNST & YOUNG et Autres

Stentys

Exercice clos le 31 décembre 2011

**Attestation des commissaires aux comptes sur le
montant global des rémunérations versées
aux personnes les mieux rémunérées**

PHILIPPE DECLERCQ

6, rue Emile Dubois
75014 Paris

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Paris

ERNST & YOUNG et Autres

1/2, place des Saisons
92400 Courbevoie - Paris-La Défense 1
S.A.S. à capital variable

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Versailles

Stentys

Exercice clos le 31 décembre 2011

Attestation des commissaires aux comptes sur le montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées

Sur la base de notre audit des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2011, nous certifions que le montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées déterminé par la société, figurant sur le document ci-annexé et s'élevant à un million vingt-cinq mille six cent quatre-vingt-six euros (1 025 686 euros), est exact et concorde avec les sommes inscrites à ce titre en comptabilité.

Paris et Paris-La Défense, le 10 avril 2012

Les Commissaires aux Comptes

Philippe DECLERCQ



ERNST & YOUNG et Autres



Patrick Cassoux



**ATTESTATION DES REMUNERATIONS VERSEES AUX CINQ PERSONNES LES
MIEUX REMUNERÉES**

Je soussigné, Monsieur Gonzague ISSENMANN, agissant en qualité de Directeur Général de la Société Anonyme STENTYS, certifie, conformément aux dispositions de l'article L.225-115 du Code de commerce, que les rémunérations directes ou indirectes versées au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2011, aux cinq personnes les mieux rémunérées, se sont élevées ensemble à la somme d'un million vingt-cinq mille et six cent quatre-vingt-six euros. (1.025.686 €).

Fait à Paris, le 5 mars 2012

Monsieur Gonzague ISSENMANN

Directeur Général

STENTYS SA